



VILLE DE VITRY-SUR-SEINE

Direction Voirie Environnement - Service Travaux - Tél : 01 46 82 83 29 / 82 15

Courriel : direction.voirie@mairie-vitry94.fr - Fax : 01 57 67 08 16

DEMANDE DE STATIONNEMENT POUR UN DEMENAGEMENT

Pour permettre les opérations de chargement et déchargement dans les meilleures conditions, la Ville règlemente le stationnement et/ou la circulation.

Trois semaines avant la date du déménagement, il est nécessaire d'adresser cette demande d'autorisation de stationnement à la direction de la voirie, précisant vos besoins en places de stationnement et les conditions du déménagement (utilisation d'un monte-meubles par exemple).

La fourniture et la mise en place d'une signalisation 7 jours avant le déménagement restent à la charge du demandeur. La Ville ne fournit pas et n'installe pas la signalétique.

TOUTE DECLARATION ERRONEE OU INCOMPLETE ANNULERA LE TRAITEMENT ET LE SUIVI DE LA DEMANDE D'ARRETE

COORDONNEES :

Entreprise exécutant l'intervention : _____

Responsable : _____ Tél. fixe : _____ Tél. portable : _____

E-mail : _____ Fax : _____

Adresse : _____

Pour le compte de : _____

Responsable : _____ Tél. fixe : _____ Tél. portable : _____

E-mail : _____ Fax : _____

Adresse : _____

DATES SOUHAITEES : du /___/___/___ au /___/___/___

du /___/___/___ au /___/___/___

MODALITES D'EXECUTION ET INCIDENCES SUR LE DOMAINE PUBLIC :

1 – Localisation précise de l'intervention :

- rues : _____

- carrefours : _____

- n° : _____

- tronçons de voies : _____

- rue en sens unique rue à double sens rue en impasse

2 – Impact de l'intervention sur le domaine public :

Intervention ou/et occupation sur :

trottoir pair impair ml : _____ m² : _____

chaussée demi-chaussée chaussée complète ml : _____ m² : _____

stationnement ou parking ml : _____ nombre de places : _____

3 – Moyens utilisés :

véhicule léger semi-remorque

grue monte-meuble